

Saint-Julien-en-Saint-Alban, le 5 avril 2024

Objet : Avis du Syndicat Mixte Centre Ardèche sur le SCoT Vallée de la Drôme Aval, arrêté le 14 décembre 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article R.143-4 du Code de l'Urbanisme, vous invitez le Syndicat Mixte Centre Ardèche à vous faire part de son avis sur le SCoT que porte votre structure, arrêté par délibération du Conseil Syndical en date du 14 décembre 2023.

Le Bureau Syndical du Syndicat Mixte Centre Ardèche a ainsi examiné votre projet lors de sa séance du 4 avril 2024.

Le Bureau Syndical a noté que les 4 axes développés au sein de votre Projet d'Aménagement et de Développement Durables (1. Aménager durablement la vallée de la Drôme Aval / 2. Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources / 3. Consolider l'excellence environnementale / 4. Développer une mobilité durable et solidaire) ont de nombreux points communs avec les orientations du SCoT Centre Ardèche. En effet, nos ambitions réciproques marquent la volonté :

- de proposer un modèle d'organisation territoriale qui promeut un développement plus équilibré et maillé de nos territoires, où chaque commune a un rôle à jouer,
- de préserver nos ressources naturelles et de valoriser nos spécificités territoriales, pour répondre au double défi de proposer un cadre de vie agréable tout en s'adaptant au changement climatique,
- d'être acteur de notre développement, en tenant compte des dynamiques internes et externes,
- d'inscrire nos territoires dans une relation de proximité avec les intercommunalités et les communes, basée sur la solidarité territoriale.

Après examen plus approfondi de votre Document d'Orientation et d'Objectifs, le Bureau Syndical souligne de nombreux points positifs dans votre projet.

Concernant la démographie, le scénario visé est ambitieux tout en s'inscrivant parfaitement dans la trajectoire ZAN, et permet de rééquilibrer l'apport de population au bénéfice des polarités.

Le Bureau Syndical a également noté la volonté forte de restreindre l'extension de l'urbanisation, en prévoyant que plus de 70% des logements à produire soient localisés au sein des enveloppes urbaines existantes, tout en ménageant au sein de ces enveloppes, des espaces de résilience afin de pouvoir traduire des enjeux d'agriculture urbaine, de nature en ville et/ou d'ilots de fraîcheur.

Aussi, il a souligné qu'en matière de développement économique, votre projet de centrer le développement sur les activités productives s'inscrit dans une projection de consommation foncière raisonnée au regard du gain d'emplois envisagé (plus de 7500 emplois en 20 ans).

En lien avec cette ambition, qui se traduirait par plus de 36 hectares en extension des zones économiques proches du Centre Ardèche (Livron / Loriol), les membres du bureau syndical souhaiteraient que ces projets de développement économique d'envergure ne constituent pas une source de déséquilibre pour le territoire Centre Ardèche, et plus particulièrement pour la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



Ainsi, le Bureau Syndical insiste sur la **nécessité de mener une stratégie d'accueil concertée des entreprises** entre la Communauté de Communes Val de Drôme en Biovallée et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche qui projette le développement d'une zone d'activité économique stratégique d'une quinzaine d'hectares à Privas, afin de ne pas générer de déséquilibre mais au contraire de **permettre une réelle complémentarité en termes d'activités entre nos territoires.**

Le Bureau Syndical a noté également la qualité du travail réalisé afin de bien appréhender les enjeux agricoles, paysagers et écologiques. Il souligne l'attention particulière portée sur le sujet de la ressource en eau avec l'étude spécifique menée dans le cadre de l'élaboration du SCoT, qui a permis de guider vos choix politiques afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable à l'horizon 2040 dans une logique de solidarité territoriale interne à votre territoire. Le Bureau Syndical insiste sur l'importance de cette problématique de la ressource en eau, qui nécessiterait, au regard des enjeux communs en la matière à l'échelle de nos périmètres de SCoT, une solidarité territoriale externe accrue.

Enfin, le Bureau Syndical a pu constater les choix forts réalisés en matière de mobilité durable et solidaire, permettant de promouvoir les pôles gares et l'utilisation des transports en commun, tout en favorisant le covoiturage et les mobilités actives. Sur ce volet, il apparaîtrait particulièrement intéressant que la Vélodrôme soit poursuivie vers l'ouest en direction de la vallée de l'Ouvèze concernée par un projet de voie douce.

En appui de ces différents points, le **Syndicat Mixte Centre Ardèche émet un avis favorable** au projet de SCoT Vallée de la Drôme Aval tel que proposé, mais **aspire à ce que notre collaboration et nos échanges se poursuivent dans le cadre de l'inter-SCoT Drôme-Ardèche, voire de manière plus rapprochée entre nos deux territoires.**

Nous avons en effet de nombreux sujets communs et sans aucun doute besoin de les travailler davantage ensemble (la question de l'eau, de la mobilité, de l'habitat, du développement économique équilibré et complémentaire entre nos territoires...).

Nous aurions tout intérêt à constituer une scène de gouvernance nous permettant de travailler et d'avancer ensemble dans une logique de synergie et de coopération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Syndicat Mixte Centre Ardèche
François VEYREINC

